



MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRES DES NATIONS UNIES

**62^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies
Première Commission**

(New York, 8 octobre – 2 novembre 2007)

* *
*

**Intervention prononcée
par Son Excellence Monsieur Jean-François DOBELLE,
Ambassadeur,
Représentant permanent de la France
auprès de la Conférence du Désarmement,**

**Explication de vote conjointe du Royaume-Uni et de la France sur la
résolution A/C/61/L 19 :
« Traité instituant la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est »**

New York, 2 novembre 2007

vérifier au prononcé

One Dag Hammarskjöld Plaza 245 East 47th Street New York, NY 10017

Monsieur le Président,

Ma délégation prend la parole au nom du Royaume-Uni et de la France pour expliquer notre vote sur la résolution L.19 intitulée : « Traité instituant la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est » sur laquelle nos deux délégations se sont abstenues.

Monsieur le Président,

Nos deux pays considèrent qu'une des voies importantes du désarmement et de la non-prolifération nucléaires réside dans l'approche régionale. Il s'agit d'une approche réaliste, qui consiste à rechercher une solution politique aux tensions régionales, aux conflits latents ou ouverts, pour permettre des progrès en matière de sécurité et donc de désarmement et de non-prolifération. C'est pourquoi nous avons apporté notre soutien à la constitution de zones exemptes d'armes nucléaires, et avons donné dans ce cadre des garanties de sécurité à plus d'une centaine d'Etats, sous forme de traité. Le Royaume-Uni et la France sont ainsi parties aux protocoles pertinents des Traités de Tlatelolco, de Rarotonga et de Pelindaba. Nous rappelons à cet égard que l'octroi de garanties de sécurité par nos deux pays ne saurait, en aucune manière, faire obstacle à l'exercice du droit de légitime défense conformément à l'article 51 de la Charte des Nations Unies.

Monsieur le Président,

Dans le domaine des zones exemptes d'armes nucléaires, le Royaume-Uni et la France ont régulièrement déclaré, tout récemment encore lors de la réunion du comité préparatoire à la Conférence d'examen du TNP en 2010, qu'ils étaient prêts à poursuivre dans cette voie et qu'ils attendaient les propositions des pays de la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du sud-est, afin de relancer la négociation d'un protocole au Traité de Bangkok.

A cet égard, nous considérons que le dépôt par les pays de l'ASEAN de la résolution L19 exprime leur volonté de reprendre un dialogue interrompu depuis 2005 et dans le cadre duquel, nous avons fait, conjointement avec les autres Etats dotés d'armes nucléaires, des propositions restées sans réponse. Nous espérons la reprise effective d'un dialogue constructif. Nous y sommes encouragés par la qualité des échanges que nous avons eus ici à New York, ces dernières semaines.

Monsieur le Président, je vous remercie./.